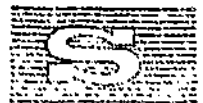


ATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2619
30 Avril 1952
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE EN DATE DU 29 AVRIL 1952 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT DES ETATS UNIS D'AMERIQUE LEVIEES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES POUR LUI TRANSMETTRE, CONFORMEMENT A LA RESOLUTION
ADOPTEE LE 7 JUILLET 1950 PAR LE CONSEIL DE SECURITE (S/1588), LE QUARANTIEME
RAPPORT DU COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES EN COREE

Le 29 Avril 1952

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies, et a l'honneur de se référer au paragraphe
6 de la résolution du 7 juillet 1950, par laquelle le Conseil de sécurité
a demandé aux Etats-Unis d'Amérique de lui fournir des rapports d'importance
et de fréquence appropriés concernant le déroulement de l'action entreprise
sous l'autorité du Commandement des Nations Unies.

Conformément à cette résolution, le représentant des Etats-Unis
d'Amérique a l'honneur de communiquer ci-joint au Secrétaire général pour
qu'il le transmette aux membres du Conseil de sécurité, le quarantième
rapport sur les opérations effectuées en Corée par le Commandement des
Nations Unies, du 16 au 29 février 1952.

RAPPORT DU COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES EN COREE CONCERNANT
LA PERIODE S'ETENDANT DU 16 AU 29 FEVRIER 1952 (RAPPORT NO. 40).

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport No. 40 du Commandement des Nations Unies en Corée, concernant la période du 16 au 29 février inclus. Les communiqués No. 1176 à 1189 du Commandement des Nations Unies ont donné un compte rendu détaillé de ces opérations.

La discussion du point 3 de l'ordre du jour s'est poursuivie à l'échelon officiers d'état-major, mais il n'a été accompli que peu de progrès. Les Communistes refusèrent d'accepter les six "ports d'accès" proposés par les Nations Unies pour chacune des parties comme territoires d'opérations des équipes d'inspection fournies par des pays neutres. De plus, les Communistes insistèrent avec intransigeance pour que l'Union soviétique figure parmi les pays neutres fournissant les équipes d'inspection. Le 21 février, le chef de la délégation des officiers d'Etat-major des Nations Unies déclara ce qui suit: "Vous avez dit maintes fois que nous n'avons pas de raison et ne pouvons pas donner de raison pour nous opposer à ce que l'Union Soviétique soit désignée comme l'un des pays neutres. Nous avons étudié avec soin vos déclarations. Le commandement des Nations Unies a des raisons pour rejeter la nomination de l'Union soviétique comme membre de la commission de contrôle. Ces raisons sont claires, incontestables et irréfutables. Je tiens toutefois à souligner qu' aucune des parties n'est tenue de donner ses raisons pour accepter ou pour rejeter la désignation comme membre d'un pays quelconque. Ce qui a été posé en principe, clairement et simplement, c'est que les deux parties conviennent d'inviter des pays neutres agréés par les deux parties. Le

fait d'agréer ou de ne pas agréer un pays donné est par conséquent une question qui regarde chacune des parties en particulier et qui sort du cadre de ces discussions. Cependant, pour nous faire comprendre tout à fait clairement, et pour qu'il ne vous soit pas possible de vous méprendre sur notre position, nous allons vous donner les raisons pour lesquelles nous déclarons, sans équivoque, que nous ne pouvons pas accepter la désignation de l'Union Soviétique. Le Commandement des Nations Unies estime qu'il est de l'intérêt de tous de choisir comme membres de la Commission de contrôle des pays qui ne soient pas voisins immédiats de la Corée, et qui ne soient pas, auparavant, intervenus dans la question coréenne. Nous ne posons pas là un principe nouveau mais, comme notre partie en a le droit, nous tenons, de notre côté, compte de certains facteurs logiques pour essayer de désigner des pays qui puissent être agréés par les deux parties. Nous ne pouvons pas, je le répète, accepter l'Union Soviétique".

Le 25 février, faisant un effort nouveau et sincère pour sortir de l'impasse, les représentants du Commandement des Nations Unies proposèrent que le nombre des pays neutres soit réduit à quatre, à savoir la Suède, la Suisse, la Belgique et la Tchécoslovaquie. Jusqu'à présent les Communistes ont repoussé cette proposition.

Ayant reçu des Communistes un nouveau projet de texte concernant le point 4 de l'ordre du jour des négociations d'armistice, qui traite des prisonniers de guerre, la délégation du Commandement des Nations Unies se livre à un examen attentif des dispositions prévues dans ce texte, pour s'efforcer d'en dégager des bases d'accord aussi étendues que possible. Elle souligna avec force aux représentants communistes que le Commandement

des Nations Unies étudiait le problème d'une façon sérieuse et sincère et visait uniquement à aboutir à un accord juste et honorable prévoyant l'échange rapide de nos prisonniers. Le projet de texte soumis par les Communistes faisait ressortir un accord sur de nombreux points et des divergences peu importantes sur d'autres, sauf toutefois en ce qui concerne le rapatriement volontaire, point sur lequel leur position était absolument inacceptable. Le 20 février, de nombreuses divergences de rédaction avaient été résolues, et les Communistes présentaient un texte révisé de leur projet initial, mais en retenant le concept de rapatriement forcé contre lequel nous nous opposons avec vigueur.

Le 22 février, le Commandement des Nations Unies soumit un projet de texte complet, tenant compte de toutes les modifications apportées à ce jour, pour la partie de la convention d'armistice relative au point 4. Les Communistes continuèrent de s'opposer avec force au rapatriement volontaire et, se fondant sur l'interdépendance étroite de ces questions, rejetèrent les propositions concernant les libérations conditionnelles et la fixation d'un délai de soixante jours pour l'échange des prisonniers, dont ils avaient auparavant accepté le principe.

Pour démontrer clairement l'illogisme de leur position, le Commandement des Nations Unies, dans une déclaration soigneusement rédigée, rappela aux Communistes qu'en décembre dernier ils avaient expliqué qu'ils avaient seulement quelques milliers de prisonniers en disant que certains avaient été relâchés sur le front peu après leur capture et que d'autres avaient été autorisés, conformément à leur désir, à s'engager dans les forces communistes. En agissant ainsi, les Communistes avaient mis en application le principe de rapatriement volontaire et s'étaient flattés de cette façon

de procéder qui, disaient-ils, était un témoignage de la sincérité de leur politique humanitaire. La proposition soumise par le Commandement des Nations Unies, en laissant aux prisonniers de guerre la liberté de choisir de quel côté ils voulaient se ranger et on ne les soumettant pas au traitement barbare de la remise forcée était conforme au principe que les Communistes disaient avoir appliqué de leur côté. De plus, pour garantir que les méthodes proposées par le Commandement des Nations Unies pour la libération des prisonniers soient appliquées dans le détail, les Communistes enverraient leurs propres représentants de la Croix Rouge, non seulement dans les centres d'échange, mais encore dans les camps de prisonniers.

Des débats prolongés qui s'en suivirent, il apparut uniquement que la délégation communiste se refusait à adopter une attitude réaliste à l'égard de ce principe fondamental posé par le Commandement des Nations Unies. Après avoir fait tout ce qui pouvait être fait à l'échelon officiers d'Etat-major et avoir aplani de nombreuses divergences, le Commandement des Nations Unies accepta de faire passer la discussion de l'échelon officiers d'Etat-Major à l'échelon des Sous-délégations chargées de l'étude du point 4 qui se réunirent le 29 février avec la mission de régler l'unique question pendante des rapatriements volontaires.

Un soulèvement, vraisemblablement préparé et conduit par des Communistes, éclata le 18 février dans un camp temporaire d'internés civils coréens, établi dans l'île de Koje. Il fut réprimé par les troupes de sécurité du Commandement des Nations Unies, qui, alors qu'elles accomplissaient leurs tâches, avaient été soudainement attaquées par plus de 1.500 internés. Les 3.500 autres internés ne prirent aucune part au

soulèvement. L'ordre ne fut rétabli qu'après de sérieuses bagarres. Un soldat américain et soixante-neuf internés furent tués, un soldat américain blessé sérieusement, vingt-deux légèrement, et 142 internés blessés. Aucun prisonnier de guerre ne fut lié à l'affaire.

Les bagarres commencèrent à 5 heures 30, après l'entrée des troupes dans le camp. Celles-ci avaient pour mission de maintenir l'ordre pendant que du personnel des Nations Unies interrogeait les internés pour savoir quels étaient ceux qui désiraient être transférés dans d'autres camps. Les questions étaient posées en privé dans le but d'encourager les internés à exprimer librement leur désir. Tout interné demandant son transfert devait être envoyé dans un camp non-communiste. Il apparut clairement que les chefs communistes du camp étaient résolus et prêts à empêcher ces opérations. Dans cette démonstration, de toute évidence projetée et préparée, les Communistes se servirent, comme armes contre les troupes, de pieux de fer, de gourbins de bois munis de pointes, de fouets de fils barbelés, de casse-têtes, de piquets de tentes métalliques, de tuyaux de fer, de pierres et de couteaux.

Le Commandement des Nations Unies ordonna immédiatement une enquête officielle. La situation fut maîtrisée et la paix rétablie. Les troubles n'avaient pas gagné d'autres camps. Avisé aussitôt, le chef de la délégation, établie au Japon, du Comité international de la Croix Rouge, envoya immédiatement deux de ses adjoints à Koje pour procéder à une enquête indépendante.

Comme prévu, les Communistes essayèrent d'exploiter cet incident pour mettre en valeur leur position en faveur d'un rapatriement forcé, en rejetant sur le Commandement des Nations Unies la responsabilité du soulèvement

et en prétendant que les émeutiers ne faisaient que montrer leur désir de revenir sous l'autorité des Communistes. La délégation du Commandement des Nations Unies répondit avec calme et faits en mains, en démontrant l'absurdité des explications des Communistes et en soulignant que cet incident, purement intérieur, ne regardait pas les Communistes. Les internés civils détenus par le Commandement des Nations Unies n'étaient en aucune façon des militaires appartenant au côté communiste mais des ressortissants de la République de Corée. La position du Commandement des Nations Unies se justifiait pleinement d'après les termes du droit international, dans lequel les Communistes ne sauraient trouver d'autorité, de sanction ni de précédent leur permettant de soutenir que la question les regardait.

La question des équipes mixtes de la Croix Rouge qui doivent aider à l'échange des prisonniers de guerre a fait l'objet d'un accord, réglant leur composition, passé avec les Communistes le 19 février; l'accord prévoit trois équipes composées d'un nombre égal de membres des Sociétés nationales de la Croix Rouge des deux côtés. Une équipe opérant en Corée du nord comprendrait soixante membres - trente de chaque côté. Une deuxième équipe de composition analogue opérerait en Corée du sud. La troisième équipe, composée de vingt membres, fonctionnerait dans la zone démilitarisée.

Pour être prêt, de façon certaine, à mettre en application l'accord sur les équipes de la Croix Rouge, le Commandement des Nations Unies entra immédiatement en contact, par l'entremise de la Croix Rouge américaine, avec les Sociétés nationales de la Croix Rouge qui doivent être invitées à envoyer des représentants. Parmi les pays touchés figure le Danemark, à cause de l'urgente nécessité d'avoir des médecins dans chaque équipe. Or il y a des médecins, dont on peut disposer sur place, à bord du navire-hôpital danois "Jutlandia".

De plus, les stocks de secours pour les prisonniers de guerre du Commandement des Nations Unies, qui ont été fournis par les Sociétés de la Croix Rouge américaine et britannique et sont entreposés à l'heure actuelle au Japon, ont été soigneusement vérifiés et sont tenus prêts à être utilisés immédiatement. En cas de nécessité des paquets de vivres et des troussees médicales seront fournis par l'armée américaine. Tous ces approvisionnements peuvent, en cas d'entrée en vigueur d'un armistice, être expédiés en Corée par air dans des délais très brefs.

Le Comité international de la Croix Rouge a signifié, de Genève, qu'il était d'accord pour que les Sociétés de la Croix Rouge des deux côtés aident à l'échange des prisonniers de guerre en Corée.

Au cours de la session plénière du 16 février 1952, la délégation communiste fit, en présentant sa nouvelle proposition concernant le point 5 de l'ordre du jour, la déclaration suivante:

"En vue d'aboutir rapidement à un règlement juste et raisonnable du point 5 de l'ordre du jour, 'Recommandations aux gouvernements des pays intéressés, des deux parties', notre partie, la délégation de l'armée populaire coréenne et des volontaires du peuple chinois, soumet aujourd'hui une version révisée du texte établissant une base de règlement.

"La version révisée du texte établissant une base de règlement que propose la délégation de l'armée populaire coréenne et des volontaires du peuple chinois en ce qui concerne l'article 5 'Recommandations aux gouvernements des pays intéressés, des deux parties' est la suivante:

"En vue de garantir le règlement pacifique de la question coréenne, les commandants militaires des deux parties recommandent aux gouvernements des pays intéressés, des deux côtés, que, dans les trois mois qui suivraient la signature et l'entrée en vigueur d'une convention d'armistice, se réunisse

une conférence politique; à cette conférence des représentants de rang élevé choisis par chacune des deux parties négocieraient la question du retrait de Corée de toutes les forces étrangères, celle du règlement pacifique de la question coréenne, et coetera...

Le 17 février 1952, la délégation du Commandement des Nations Unies accepta la proposition communiste concernant l'article 5 de l'ordre du jour en déclarant ce qui suit:

"Nous avons étudié avec soin votre version révisée du texte de base que vous avez proposée pour régler l'article 5 de l'ordre du jour. Pour vous donner une preuve concrète de la sincérité de la délégation du Commandement des Nations Unies et pour que vous ne puissiez invoquer aucun prétexte pour retarder la conclusion d'un accord sur les points des articles 3 et 4 qui n'ont pas été encore résolus, la délégation du Commandement des Nations Unies accepte votre proposition du 16 février en tant que règlement de l'article 5 de l'ordre du jour, sous les réserves suivantes:

"En vue d'éviter toute possibilité de méprise sur le sens que la délégation du Commandement des Nations Unies attribue à votre proposition, nous estimons qu'il y a lieu, pour nous, de donner, à l'heure actuelle, certaines explications. Premièrement nous tenons à souligner que cette recommandation sera présentée par le Commandant en chef du Commandement des Nations Unies, non seulement à la République de Corée mais encore aux Nations Unies. Deuxièmement, en acceptant le terme 'forces étrangères', nous lui donnons, sur la base de votre déclaration, le sens de 'forces non-coréennes'. Et troisièmement, nous tenons à ce qu'il soit bien entendu que nous n'interprétons pas les mots 'et coetera' comme se rapportant à des sujets en dehors de la Corée."

En réponse, le porte-parole de la délégation Communiste a déclaré le 19 février 1952 ce qui suit:

"Le texte établissant la base d'un règlement du point 5 de l'ordre du jour que nous avons soumis est, en lui-même, parfaitement clair. Il ne peut faire l'objet d'aucun malentendu. L'expression 'gouvernements des pays intéressés, des deux parties' qui figure dans notre texte signifie naturellement les gouvernements des pays intéressés, du côté de l'armée populaire coréenne et des volontaires du peuple Chinois, et les gouvernements des pays intéressés, du côté du Commandement des Nations Unies. L'expression 'forces étrangères' qui figure dans notre texte signifie naturellement 'forces non-coréennes'. Et le terme 'et coetera', lié, dans notre texte, aux questions, est, lui aussi, très clair. Il n'engage pas la future conférence politique à discuter certaines questions déterminées, et n'exclut pas la possibilité, pour cette conférence, de discuter d'autres questions".

Les Communistes proposèrent alors de charger les Officiers d'Etat-Major de rédiger, dans le détail, les articles relatifs au point 5 de l'ordre du jour. Le porte-parole de la délégation du Commandement des Nations Unies déclara alors: "Nous vous avons déjà dit que nous n'estimons pas qu'il y ait lieu de récrire le texte que vous avez proposé. Nous avons accepté qu'il soit inséré tel quel dans la convention d'armistice. Nous sommes d'accord pour lever la séance en chargeant les Officiers d'Etat-Major de compléter le texte du point 5 en ajoutant les détails de pure forme habituels. Nos Officiers d'Etat-Major ne seront pas autorisés à modifier le texte tel qu'il a été agréé." A l'heure actuelle les Communistes n'ont pas demandé de réunion d'Officiers d'Etat-Major pour travailler sur le point 5 de l'ordre du jour.

Malgré de fréquentes périodes de mauvais temps, habituelles en hiver, une task force de porte-avions des Nations Unies, qui opère dans la mer du

Japon; a continué d'exercer un effort vigoureux contre les lignes de communication ennemies. La task force a de nouveau visé le réseau, très vulnérable, des voies ferrées de la côte orientale, au nord et au sud de Wonsan, sur lequel elle a attaqué des ponts, des tronçons de détournement, des locomotives et des wagons, sans parler des voies elles-mêmes.

Les appareils des porte-avions des Nations Unies navigant dans la Mer Jaune ont continué, le long de la côte occidentale de la Corée, d'appuyer les opérations de blocus et de fournir l'observation et la couverture aériennes aux bâtiments de surface stationnés pour protéger de l'invasion les îles tenues par les forces armées.

Les avions basés à terre ont participé aux opérations de toute nature auxquelles a pris part l'aviation du Commandement des Nations Unies; ils n'ont cependant été engagés dans aucun combat aérien. Leur effort principal a été consacré en premier lieu aux missions d'interdiction, en second lieu à l'appui direct.

Les appareils de patrouille ont opéré de jour et de nuit dans toutes les eaux avoisinant la Corée et le Japon; ils ont rempli les missions de reconnaissances, assuré les missions de surveillance au profit de la navigation et exécuté les vols d'observation météorologique habituels.

L'apparition en nombre accru de sampans et de petites embarcations ennemis cherchant à déjouer la surveillance étroite exercée pour bloquer les côtes a donné aux bâtiments de surface et aux avions du Commandement des Nations Unies l'occasion de bombarder des objectifs rémunérateurs. Durant la semaine du 18 au 24 février, 175 de ces embarcations ont été soit coulées soit endommagées, une bonne partie de ce total durant une tentative faite par l'ennemi pour envahir une île tenue par les forces armées. L'attaque a été brisée par le tir de bâtiments de la flotte et par

une défense vigilante des plages, et l'ennemi, fort, selon les estimations, de 300 hommes environ, a été contraint de s'enfuir avec de lourdes pertes.

Les bâtiments de surface ont continué d'appuyer les opérations entreprises par le Commandement des Nations Unies en bombardant, sur la côte orientale, des objectifs pertinemment choisis. La date du 16 février a marqué l'anniversaire du siège de Wonsan, qui a apporté des entraves sérieuses à l'utilisation de cet important point de convergence par la circulation ennemie. Les bâtiments chargés de fournir des appuis de feux ont exécuté des tirs au profit des forces terrestres du Commandement des Nations Unies, ces dernières fournissant les avions de réglage et les renseignements. Ces bombardements de la flotte ont infligé à l'ennemi des pertes sérieuses, tant aux installations détruites sur le front qu'en tués et blessés. Plus au nord, la flotte a bombardé des installations portuaires et industrielles et des lignes de communication. De jour elle a efficacement bloqué, et de nuit elle a soumis à des tirs indirects d'interdiction la circulation ennemie sur les axes de la côte orientale.

Sur les deux côtes, les batteries côtières ennemies ont intensifié leur action contre les bâtiments du Commandement des Nations Unies qui maintiennent le blocus. Ceux-ci ont riposté par des tirs de contre-batterie qui ont réduit au silence de nombreuses pièces ennemies, détruit ou endommagé plusieurs dépôts de munitions ou d'approvisionnements et infligé à l'ennemi de lourdes pertes. Deux bâtiments du Commandement des Nations Unies ont été endommagés et onze membres de leurs équipages ont été blessés par le feu de l'ennemi. Après réparations provisoires, les bâtiments endommagés sont retournés au combat.

Sur la côte occidentale, les bâtiments de surface, bien que gênés parfois par un fort gel, ont continué d'exercer leur surveillance contre l'invasion, et d'exécuter des tirs à projectiles éclairants et explosifs contre des positions ennemies établies sur la terre ferme. Lorsque l'activité ennemie indiquait, pour les îles tenues par des forces amies, un danger d'attaque, les bâtiments de surface ont ouvert le feu sur l'ennemi et dispersé embarcations et troupes.

Les dragueurs de mines, opérant en dépit d'une forte mer, d'une visibilité très limitée, de la pluie et de la neige, ont patrouillé les routes de navigation importantes des deux côtes pour relever ou détruire les mines de tous genres; ils ont également effectué des parcours de contrôle dans des zones déjà draguées. En plusieurs occasions des batteries côtières ennemies ouvrirent le feu sur les dragueurs, mais les tirs de contre-batterie entamés sans délais par des bâtiments de surface chargés d'assurer le blocus, épargnèrent des pertes aux forces du Commandement des Nations Unies.

Les unités auxiliaires, les bâtiments du service militaire de transports maritimes et les navires marchands opérant sous contrat ont fourni l'appui logistique à tous les éléments des forces du Commandement des Nations Unies, tant au Japon qu'en Corée.

Les forces aériennes du Commandement des Nations Unies ont continué d'être très actives sur l'ensemble des secteurs centre et nord-ouest de la Corée du nord. Elles ont appuyé les opérations en Corée en exécutant surtout des missions de surveillance de jour contre l'aviation ennemie, des missions d'interdiction, de jour et de nuit, contre les principaux axes de ravitaillement communistes et des transports urgents d'approvisionnement. L'inactivité prolongée sur le front des forces terrestres

et aériennes de l'ennemi a réduit les exigences en ce qui concerne la défense et l'appui direct aériens.

Le temps a subi les changements saisonniers normaux: fluctuation du nord au sud du front polaire et dépression se mouvant, en succession, d'ouest en est à travers la Corée.

Il en est résulté, sur l'ensemble du territoire, des périodes de mauvais temps et, en conséquence, une diminution du nombre journalier des missions ainsi qu'un accroissement des difficultés dans la recherche et la destruction des objectifs au sol.

Les chasseurs à réaction de la défense aérienne communiste ont été, durant toute la quinzaine, plus actifs qu'au cours d'aucune des périodes analogues précédentes. Ils n'ont toutefois manifesté, dans leur tactique, aucun changement fondamental. Des MIG-15, volant en général par grosses formations, ont fait, à l'exception de trois jours, des apparitions quotidiennes au-dessus de la Corée du nord. On évalue à 1.900 le nombre total des appareils MIG-15 observés en vol; sur ce nombre, 200 ont livré combat aux avions du Commandement des Nations Unies. Ces combats aériens ont coûté à l'ennemi douze appareils détruits et douze appareils endommagés; le Commandement des Nations Unies n'a eu aucun appareil détruit; un appareil a été endommagé. L'accroissement de l'activité de l'aviation ennemie est bien montré par le nombre des MIG observés le 19 février par les pilotes du Commandement des Nations Unies. Ce nombre, 389, représente un nouveau maximum pour le total d'appareils ennemis observés au cours d'une journée.

Les chasseurs-bombardiers et les bombardiers légers de nuit du Commandement des Nations Unies se sont surtout attaqués aux installations du

dispositif de ravitaillement ennemi, aux voies ferrées, au matériel roulant et à la circulation automobile. Par leurs opérations, ils ont gêné les transports de matériel et de personnel ennemis, surtout sur les voies ferrées de l'ouest et du centre, entre Sonchon et Kangye respectivement, et la zone des combats. En raison de l'activité accrue de l'aviation ennemie, il a été nécessaire de fournir une patrouille de chasseurs F-86 aux chasseurs-bombardiers. La coordination des opérations a été telle qu'aucun chasseur-bombardier n'a été perdu du fait de l'aviation ennemie.

Les bombardiers moyens du Commandement des Nations Unies ont continué d'appuyer les opérations en Corée. Leurs missions principales ont consisté, comme précédemment, à détruire les ponts de chemin de fer importants, que la main-d'oeuvre ennemie répare avec une grande rapidité. En outre les B-29 ont exécuté chaque nuit des missions d'appui direct et des lancements de tracts, sans compter de nombreuses reconnaissances.

Les forces du Commandement des Nations Unies qui prennent part aux opérations militaires en Corée ont continué d'avoir besoin de transport aérien rapide pour des approvisionnements et du matériel requis d'urgence. Les appareils du Combat Cargo ont continué de voler chaque jour, en dépit du mauvais temps sévissant à leurs bases ou rencontré en route. Une partie importante de leur activité a été consacrée, comme précédemment, aux transports de personnel, surtout sur les parcours ouest-est, ce qui a permis d'évacuer sur les hôpitaux du Japon de nombreux blessés de guerre.

L'arme aérienne communiste basée au nord du Yalu fait toujours peser une menace sérieuse en Corée sur les opérations aériennes, terrestres

et navales du Commandement des Nations Unies. Mais les Communistes n'ont toujours pas engagé ces forces aériennes sur une grande échelle. Les forces du Commandement des Nations Unies n'ont pas subi de pertes et ses installations en territoire ami n'ont subi aucun dommage du fait de l'aviation ennemie, bien que cinq appareils non identifiés aient été signalés au-dessus des territoires amis.

L'activité sur le front de la Corée a continué d'être marquée par des escarmouches; des deux côtés, les forces adverses sont restées sur la défensive. La plupart de ces escarmouches ont eu lieu durant des raids et des patrouilles poussées par des éléments du Commandement des Nations Unies. Bien que ces engagements n'aient jamais mis en jeu des effectifs considérables, ils ont souvent donné lieu à de vifs combats de mousqueterie, les défenseurs ennemis ayant en général la supériorité numérique. A une exception près, l'initiative s'est bornée à des attaques de sondage très dispersées et sporadiques, exécutées par des unités de l'effectif d'un groupe de combat ou d'une section. L'opération dans laquelle les Communistes ont montré le plus de mordant a eu lieu sur le front central où, après six jours de combat, l'ennemi est resté maître d'une position avancée. Le potentiel de l'ennemi, son ordre de bataille et le tracé du front sont restés inchangés durant ces quinze jours.

Sur le front occidental, si l'on excepte la résistance opiniâtre offerte par l'ennemi aux raids et aux patrouilles du Commandement des Nations Unies, l'activité communiste s'est limitée à des attaques de sondage de petite envergure, généralement exécutées de nuit, qui ne lui ont donné aucun résultat utile. Les événements les plus notables ont été

les raids conduits par le Commandement des Nations Unies. Au cours de l'un d'eux, dirigé le 16 février contre une position du secteur de Punji, des éléments amis ont essayé en vain d'entamer les défenses ennemies. Mais quelques jours plus tard, le 20 février, un autre raid a contraint l'ennemi d'abandonner une position avancée. Le 16 février dans le secteur de Chudong, et le 20 février dans le secteur de Mabang, l'ennemi par sa résistance tenace, est parvenu à défendre avec succès ses positions contre l'incursion d'éléments du Commandement des Nations Unies. Le 16 février des éléments du Commandement des Nations Unies ont exécuté des raids dans le secteur de Saginak contre deux positions ennemies. L'un d'eux s'est conclu par le repli des défenseurs, peu nombreux, l'autre par le retour à leur point de départ des éléments du Commandement des Nations Unies.

Bien que de caractère local, les combats les plus sérieux se sont déroulés sur le front central, dans le secteur de Talchon. Ils ont débuté le 14 février par deux attaques ennemies à la suite desquelles des éléments du Commandement des Nations Unies ont été contraints d'abandonner une position d'avant-poste à 7.200 mètres au sud-est de Talchon. Le 15 février la position était reprise par une contre-attaque immédiate. Le jour suivant une attaque de jour ennemie contre la même position échouait. Le 17, avec des forces accrues, soit deux compagnies appuyées par de l'artillerie et des mortiers, l'ennemi s'emparait à nouveau de la position. Le lendemain des forces du Commandement des Nations Unies attaquaient à nouveau: malgré la résistance tenace de l'ennemi, elles parvenaient, après toute une journée de combats, à contraindre l'ennemi à la retraite. Mais le 19 février, l'ennemi forçait une fois de plus les éléments du Commandement des Nations Unies d'abandonner la position. Si l'on excepte ces combats, les seules opérations ennemies de caractère

offensif sur le front central ont été quelques attaques de sondage, peu nombreuses et sans résultats. L'ennemi a toutefois montré sa ténacité habituelle dans sa défense contre les patrouilles et les incursions des forces du Commandement des Nations Unies. De toutes les incursions poussées par les éléments du Commandement des Nations Unies dans les secteurs de Tuchon, de Kumsong et de Talchon, une seule, dans le secteur de Tuchon a entraîné un repli communiste.

Sur le front oriental, l'aspect général des opérations n'a pas changé: nombreuses rencontres de patrouilles et attaques de sondage ennemies de faible envergure. Cette activité s'est manifestée, pour la plus grande part, dans les secteurs de Mulguji et de Tupo. Dans le secteur de Mulguji, des éléments du Commandement des Nations Unies ont été contraints, le 19 février, d'abandonner deux avants-postes à de petites unités ennemies. Ces positions étaient toutefois reprises peu après, à la suite d'une forte préparation d'artillerie. Le 21 février, le Commandement des Nations Unies a utilisé des hélicoptères, moyen remarquable par la variété de ses emplois, pour dégager et ramener une patrouille qui avait été prise dans une embuscade. Comme ailleurs, il n'y a pas eu, sur le front oriental, de changements notables dans la disposition des troupes ennemies.

Le potentiel des forces ennemies en Corée n'a pas diminué de façon notable durant la quinzaine. Les renseignements dont on dispose ne révèlent aucun défaut susceptible de peser défavorablement sur les opérations militaires de l'ennemi. Les forces du Commandement des Nations Unies et les forces ennemies ont, les unes et les autres, un potentiel de combat porté au plus haut degré. Bien que les renseignements reçus aient quelquefois fait des allusions vagues à une future offensive communiste, ils

ne donnent, dans l'ensemble, aucune raison de penser que l'ennemi modifie dans un proche avenir son attitude défensive actuelle.

Dans ses tracts et dans sa radiodiffusion, le Commandement des Nations Unies s'est surtout attaché à réaffirmer que l'unification de la Corée est l'un des buts fondamentaux visés par les Nations Unies; il a retracé la longue succession d'efforts accomplis par les Nations Unies pour aider le peuple coréen à atteindre ce but par des moyens pacifiques. Il a montré la façon dont les Communistes, faisant fi de tous les principes, entravent depuis 1945 ces efforts, et fait ressortir l'analogie de cette tactique et de la manière dont leurs délégués font traîner les négociations d'armistice en longueur. Ce que cette tactique coûte aux Coréens en vies humaines et en dommages matériels a été constamment souligné dans les tracts et dans les émissions de radiodiffusion destinés aux soldats ennemis et aux populations civiles des régions actuellement occupées par l'ennemi.

Un bureau d'état-major s'occupant des questions civiles (G-5) est entré en fonctions à l'Etat-Major Général du Commandement des Nations Unies. Son rôle consiste à diriger et à coordonner dans le cadre du Commandement des Nations Unies l'activité relative aux questions civiles. Sa tâche principale est liée au programme du Commandement des Nations Unies pour les secours aux civils et l'aide économique à la Corée.

Les réunions entre les représentants du Commandement des Nations Unies et de la République de Corée chargés de l'étude des questions économiques ont été interrompues le 18 février jusqu'au début de Mars. Bien que quelques résultats soient sortis déjà de leurs discussions, les problèmes les plus épineux, liés aux questions financières et à l'inflation, n'ont pas été résolus.